

CGT Gate au CE IBM Montpellier

Faites ce que je dis, pas ce que je fais... suite...

La CGT, majoritaire depuis trop longtemps au CE IBM Montpellier a caché aux membres du CE et aux salariés des choses inavouables...



Le CE IBM de Montpellier est condamné par la Cour d'appel en tant qu'employeur !!!???

L'ancienne salariée du CE IBM, licenciée sans cause réelle et sérieuse d'après la Cour d'appel, nous a récemment donné son accord et nous a transmis le jugement de la Cour d'appel du 21/09/2016. Celui-ci est accablant. Extraits :

« .../... les **atteintes au contrat** et la **discrimination fondée sur l'état de santé** de Madame X (salariée du CE IBM Montpellier) constituent des **fautes contractuelles** caractérisant un **manquement grave de l'employeur** à ses obligations, **surtout lorsqu'il s'agit**, comme en l'espèce, d'un **organisme légalement en charge de la représentation des salariés**.

.../... **Condamne le comité d'établissement** du site de Montpellier de la société IBM à payer à Madame X la somme de **8.000 euros de dommages intérêts** en réparation de son préjudice subi en raison des manquements de l'employeur pendant l'exécution du contrat de travail,

.../... Déclare le licenciement dépourvu de cause réelle et sérieuse,

Condamne le comité d'établissement à payer à Madame X les sommes de :

- **30.000 euros** d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse,
- **15.536 euros** au titre de l'indemnité compensatrice de préavis,
- **1.553 euros** au titre des congés payés y afférents
- **2.000 euros** pour ses frais en application de l'article 700 du Code de procédure civile.

Le condamne aux dépens de première instance et d'appel. »

Une « douille » de **57.000 euros plus les frais d'avocat du CE et les dépens**, voilà le prix de l'incompétence qui va venir en déduction des moyens du CE.

La majorité en place au CE n'a pas communiqué cette information aux membres du CE ainsi qu'au Président du CE, pas plus que n'a été mise à l'ordre du jour la **récente décision d'un pourvoi en Cassation du CE**, ce qui pourrait rajouter **quelques dizaines de milliers d'euros supplémentaires** à l'ardoise déjà salée de ceux qui donnent volontiers des leçons aux autres...

Cela est parfaitement illégal et immoral.

Et ce n'est pas tout, voir la suite au versoS.V.P.

Stop à l'opacité, au clientélisme et aux conflits d'intérêt !!!

Pour la **CFE-CGC**, il faut arrêter les frais. Car ce n'est pas tout...

Les salariés ont le droit de savoir quelles sont les pratiques de la majorité en place au CE depuis trop longtemps :

L'absence de transmission aux élus des informations financières engageant le CE n'est plus acceptable et relève d'un autre temps. La condamnation du CE par la cour d'appel en fin d'année dernière n'a même pas fait l'objet d'une information des membres du CE !!!

Pire, les missions de « communication du CE » de la salariée licenciée par la majorité CGT en place au CE depuis trop longtemps ont été attribuées à l'épouse d'un Délégué Syndical CGT élu au CE alors que celle-ci n'a pas la formation de journaliste qu'avait la salariée licenciée !!!???

Cela fait penser à des affaires récentes !!!

En ce qui concerne les **ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES** du CE :

Une gestion largement dispendieuse et une politique « après moi, le déluge... »

Conséquence de la baisse des effectifs, le montant de la subvention patronale pour les ASC (Activités Sociales et Culturelles du CE) est en constante diminution :

1,6 millions en 2017 versus **2 millions d'euros en 2012 (-20%)**

Toutefois le budget voté par la majorité CGT du CE prévoit 2,6 millions d'euros de dépenses pour seulement 1,6 millions d'euros de subventions 2017, soit un **déséquilibre de 67% !!!**

Des frais de gestion de plus de 377.000 euros, soit 24 % de la contribution patronale !!!

Le train de vie de la majorité actuelle s'avère très nettement supérieur aux ressources du CE. Une nouvelle ponction dans les réserves d'un montant de **912 000 euros en 2017** distribuée très opportunément juste avant les élections sous la forme d'un « extra-CLI », cela s'appelle du **Clientélisme...**

Ces pratiques d'un autre âge doivent cesser !

Pour remettre le CE IBM Montpellier sur de bons rails, la **CFE-CGC** propose une **équipe Formée et Compétente** qui travaillera avec tous les élus souhaitant instaurer **TRANSPARENCE, ETHIQUE** et **Défense du personnel !**

La **CFE-CGC** gère plusieurs CE à IBM France. Elle assure le secrétariat du Comité Central d'Entreprise en concertation, en transparence et en s'appuyant sur une majorité construite avec des élus CFDT et CFTC.

Si vous confiez à la **CFE-CGC** votre vote afin de lui permettre de reprendre en main la gestion du CE pour les trois prochaines années, nous nous engageons à :

- Faire établir un **audit comptable et financier du CE** et à vous informer de son résultat,
- **Mettre en place** une **transparence financière** totale auprès des **élus de toutes les organisations syndicales, et vis-à-vis des salariés du site,**
- Communiquer aux élus les rapports d'expertise sur l'ensemble des sujets,
- Consulter les salariés au travers d'enquêtes leur permettant d'exprimer leurs préférences,
- Mettre en place un **fonctionnement démocratique** avec information et vote sur les sujets,
- Communiquer et **publier régulièrement à l'attention des salariés, les décisions et les comptes détaillés** du CE en utilisant davantage les moyens numériques.

Il est temps de changer une équipe en place depuis trop longtemps et d'instaurer ce qui a disparu dans la gouvernance du CE IBM Montpellier :

Transparence – Ethique – Défense du personnel...

Votez pour notre équipe **CFE-CGC** et pour en savoir plus <https://www.cfecgc-ibm.fr>